



*Commune des Avirons*

Extrait N° 6 / du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal

-----

Séance ordinaire du 05 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le 05 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Eric FERRERE, Maire.**

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

**10 MARS 2021**

que la convocation du Conseil a été faite le **22 février 2021** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **25**.

**Présents :** M. Eric FERRERE – M. Alphonse HOARAU – Mme Line Rose BAILLIF – M. Jean Daniel DENNEMONT – Mme Christelle ETHEVE-VADIER – M. Fabrice PAYET – Mme Reine Claude ROPAUD LENCUME – M. Frédo FERRERE – Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Jean Hugues LESQUELIN – M. Pierrot CANTINA – Mme Patricia QUICLET – Mme Nathalie CALTEAU – M. Jean Max ROPAUD – Mme Marcella MAZEAU – Mme Lise Marie DANDIN – M. Bruno CORÉE – Mme Christine BARET – M. Jean Christophe HOAREAU – M. Laurent LENCUME – Mme Julia DUBOURG BEGUE – M. Stéphane VARCOURT – Mme Annick SEVERIN – Mme Roseline LUCAS – Mme Suzette RIVIERE.

**Procurations :** M. Régis BOURDIL a donné mandat à Mme Christelle ETHEVE-VADIER – Mme Suzie CUVELIER a donné mandat à M. Frédo FERRERE – Mme Julie Rose MEZINO a donné mandat à Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – Mme Colette ANELARD CADERBY a donné mandat à Mme Roseline LUCAS – M. Raphaël RIVIERE a donné mandat à Mme Annick SEVERIN.

**Absents :** Mme Marie Hélène RICQUEBOURG – M. René VLODY – M. Paul FORT

**Secrétaire :** Le Maire propose la candidature de **M. Stéphane VARCOURT** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **Stéphane VARCOURT** est désigné pour en assurer les fonctions.

- ❖ *M. Laurent LENCUME est arrivé à la mise en discussion de l'affaire n° 2.*
- ❖ *Mme Marie Hélène RICQUEBOURG a quitté la salle pendant le débat de l'affaire n° 2.*
- ❖ *M. René VLODY a quitté la salle à la mise en discussion de l'affaire n° 3.*
- ❖ *M. Régis BOURDIL a quitté la salle à la mise en discussion de l'affaire n° 3 et a donné procuration à Mme Christelle ETHEVE-VADIER.*



*Hôtel de Ville*

**AFFAIRE N° 6 / \* Groupement de commandes dans le cadre de l'acquisition de véhicules neufs à motorisation électrique**  
**\* Approbation des modifications de la convention de groupement**

Par délibération n° 10 en date du 18 décembre 2020 le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion de la Commune au groupement de commande constitué entre les communes membres du SIDELEC et le SIDELEC.

Suite à des modifications de la convention d'adhésion notamment :

- ↳ La possibilité pour le coordonnateur du groupement de procéder aux opérations de signatures et de notification des avenants à l'accord-cadre ;
- ↳ La possibilité de mutualiser les procédures de passation d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire relatif à la fourniture et à la maintenance au cours de la période de garantie de véhicules à deux et à quatre roues, à motorisation électrique.

Il convient pour le Conseil de se prononcer à nouveau sur cette question.

La convention est jointe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Confirmer sa décision de valider la création d'un groupement de commande entre le SIDELEC RUNION et, ses communes membres, pour la fourniture et à la maintenance au cours de la période de garantie, de véhicules à motorisation électrique ;
- Confirmer sa décision de valider le principe du rôle du SIDELEC en tant que coordonnateur du groupement en charge de l'intégralité de la passation jusqu'à l'attribution, la signature, la notification et le suivi de l'exécution ainsi que des opérations de passation des avenants ;
- Confirmer sa décision de valider le principe de recourir à la Commission d'appel d'offres du SIDELEC pour l'attribution du marché issu du groupement de commande ;
- Confirmer sa décision de valider le principe que chaque membre du groupement exécutera le marché selon ses besoins et dans la limite du minimum défini, procédera au paiement correspondant ;
- Approuver la convention constitutive du groupement de commande afférente telle que ci-annexée à la présente délibération ;
- Autoriser la signature de la convention constitutive du groupement afférente par le Maire et en son absence par le premier adjoint.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

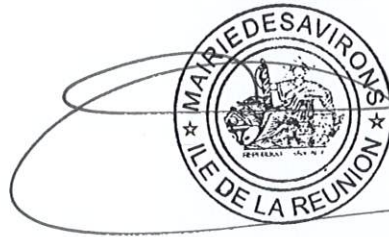
- Confirme sa décision de valider la création d'un groupement de commande entre le SIDELEC RUNION et, ses communes membres, pour la fourniture et à la maintenance au cours de la période de garantie, de véhicules à motorisation électrique ;

- Confirme sa décision de valider le principe du rôle du SIDELEC en tant que coordonnateur du groupement en charge de l'intégralité de la passation jusqu'à l'attribution, la signature, la notification et le suivi de l'exécution ainsi que des opérations de passation des avenants ;
- Confirme sa décision de valider le principe de recourir à la Commission d'appel d'offres du SIDELEC pour l'attribution du marché issu du groupement de commande ;
- Confirme sa décision de valider le principe que chaque membre du groupement exécutera le marché selon ses besoins et dans la limite du minimum défini, procédera au paiement correspondant ;
- Approuve la convention constitutive du groupement de commande afférente telle que ci-annexée à la présente délibération ;
- Autorise la signature de la convention constitutive du groupement afférente par le Maire et en son absence par le premier adjoint.

**Et les membres ont signé.**

**Pour expédition conforme,**

**Le Maire**



**Eric FERRERE**

Le Maire certifie que le présent document  
a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE

LE

**1 0 MARS 2021**